

L'ALCOOL ET LA LOI

OBJECTIFS DES ACTIVITÉS

- Favoriser auprès des jeunes l'acquisition d'un comportement maîtrisé et responsable vis-à-vis des boissons alcoolisées
- Rappeler simplement ce qu'est la loi Evin et ses objectifs initiaux.
- Apporter un décryptage de la stratégie de fond adoptée par le lobby de l'alcool pour "déconstruire cette loi fondamentale"

MATÉRIEL

- l'annexe 1 les publicités anciennes sur l'alcool
- le reportage du magazine de la santé d'octobre 2016
- le site drogues.gouv.fr

DÉROULEMENT

L'éducation c'est aussi faire exister la LOI pour un enfant.

La loi est un Tiers sans lequel toute vie sociale serait impossible.

L'autorité juste est donc celle qui fait comprendre au jeune que les règles que le parent impose à l'enfant ne sont pas les siennes propres mais bien celles de la Loi, de la société.

1) l'alcool à l'école hier et l'évolution des messages

- Voir reportage du magazine de la santé du 21/10/2016
http://www.allodocteurs.fr/maladies/drogues-et-addictions/alcool-alcoolisme/du-vin-dans-les-cartables_20610.html
 - Puis montrer les anciennes publicités sur l'alcool (annexe 1)
 - <https://rvrenard.wordpress.com/2014/01/06/a-lepoque-ou-la-pub-aimait-lalcool/>
 - Question : Est-ce encore possible aujourd'hui ? Pourquoi ?
 - Se reporter sur les 4 sites suivants pour rechercher l'évolution de la loi
- Alcool et publicité <http://www.drogues.gouv.fr/ce-que-dit-la-loi/en-matiere-dalcool/alcool-publicite>
 - Alcool et vente <http://www.drogues.gouv.fr/ce-que-dit-la-loi/en-matiere-dalcool/alcool-vente-0>

Pour mémoire : La protection des mineurs :

Pour protéger les plus jeunes, il est interdit de vendre ou d'offrir de l'alcool aux personnes de moins de 18 ans dans les débits de boissons et tous commerces ou lieux publics, sous peine de 7 500 euros d'amende. La personne qui délivre la boisson peut exiger du client qu'il établisse la preuve de sa majorité.

Dans le cadre privé, il est interdit de faire boire une personne de moins de 18 ans jusqu'à l'ivresse, sous peine de 7 500 euros d'amende, voire du retrait de l'autorité parentale et de l'obligation d'accomplir un stage de responsabilité parentale.

L'ivresse publique

Pour préserver l'ordre public, l'ivresse publique et manifeste est punie d'une amende de 150 euros

- Alcool et travail <http://www.drogues.gouv.fr/ce-que-dit-la-loi/en-matiere-dalcool/alcool-travail>

- **Alcool et conduite** <http://www.drogues.gouv.fr/ce-que-dit-la-loi/en-matiere-dalcool/alcool-volant>

Pour mémoire En cas d'accident mortel, la consommation d'alcool et/ou de stupéfiants constitue une circonstance aggravante pouvant porter les peines jusqu'à dix ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende. Par ailleurs, toutes les personnes coupables de l'un des délits mentionnés ci-dessus pourront être condamnées

à une peine complémentaire. Il peut notamment s'agir de la suspension ou de l'annulation, pour une durée de trois ans au plus, du permis de conduire, ou de l'obligation de suivre, à leur frais, un stage de sensibilisation à la sécurité routière.

Un dépistage d'alcoolémie peut être effectué lors d'une infraction au code de la route liée à la vitesse et au port de la ceinture de sécurité ou du casque et lors d'un accident quelconque de la circulation. Lors d'un accident de circulation ayant occasionné un dommage corporel, il est systématique.

Constituer 4 groupes qui se connecteront sur le site www.drogues.gouv.fr et qui analyseront le contenu des 4 items pour le restituer en grand groupe d'une façon simple, humoristique ou non, imagée...toute forme de représentation est possible afin d'en retenir l'essentiel (*annexe 2 récapitulatif*)

2) décryptage de la com des alcooliers

- <http://www.anpaa.asso.fr/images/media/2016-03-telechargements/d-8-26-10-2015-decryptage-comm-alcolier.pdf> réfléchir sur le terme "Avec modération!"

ALLER PLUS LOIN

- <http://www.anpaa.asso.fr/images/media/2016-03-telechargements/d-14-28-04-2016-Recettes-Pompettes.pdf> Et vous, que pensez-vous de cette émission ?

SITES DE RÉFÉRENCE

- <http://www.anpaa.asso.fr/sinformer/dossier-loi-evin>
- <http://www.anpaa.asso.fr/loi-evin-elements-pour-un-debat-clair-et-objectif>
- <http://www.anpaa.asso.fr/lanpaa/actualites/alcool/831-decryptages-18-alcool-deputes-senateurs-mission>
- Le lobbying de l'alcool et les parlementaires
- <http://www.anpaa.asso.fr/presse/espace-presse/834-senateur-viticole-courteau-persiste-vin-pas-alcool>
- 27 octobre 2016: un sénateur prétend que la consommation de vin est bonne pour l'organisme et la prévention des maladies cardio-vasculaires.
- <http://www.drogues.gouv.fr/ce-que-dit-la-loi/en-matiere-d-alcool>
- <http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/alcool/reglementation.asp>
- <http://social-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/addictions/article/alcool>

DOCUMENTS RESSOURCES ET BLOGS À CONSULTER

- http://www.francetvinfo.fr/replay-radio/histoires-d-info/quand-les-parents-exigeaient-a-la-cantine-des-menus-avec-alcool_1788289.html
- <http://www.leparisien.fr/espace-premium/air-du-temps/a-l-ecole-fini-l-alcool-27-02-2016-5580577.php> VIDEO. Le jour où : l'interdiction de l'alcool à l'école
- <https://alcoolisme.ooreka.fr/chapitre/53> risques et législation
- <https://alcoolisme.ooreka.fr/comprendre/alcoolisme-juvenile>
- <https://alcoolisme.ooreka.fr/comprendre/boire-et-conduire>
- <http://www.anpaa.asso.fr/>

COMPLEMENTS D'INFORMATION

HISTOIRE

1956 : L'incroyable interdiction de l'alcool à la cantine des écoles !

Interdiction dans les cantines de consommer de l'alcool pour les enfants de moins de 14 ans.

Seuls les plus âgés peuvent consommer au repas 1/8 de litre de vin coupé d'eau à 3 % vol. ou de la bière ou du cidre léger

Dans les années 50, on ne débattait pas de savoir s'il y aurait des menus de substitution à la cantine de l'école, **mais plutôt de quel alcool on servirait le midi !**

Vin, bière ou cidre, **les enfants avaient chacun droit à 1/2 litre**. On croyait que l'alcool luttait contre les microbes, à l'époque. Le plus fou est que cette exigence venait des parents: cette coutume était tellement dans les mœurs que lorsque l'état interdit l'alcool à l'école pour lutter contre l'alcoolisme infantile, **certains parents faisaient boire leurs enfants au petit déjeuner, avant de s'y rendre !**

(Le docteur Suzanne Serin, chef de clinique en hôpital psychiatrique, évoque le problème de l'alcoolisme infantile:

A l'époque "Un certain nombre de parents mettent dans le panier de l'enfant la boisson de leur choix et qui est souvent 1/2 litre de vin, ou de cidre, ou de bière suivant la région. J'ai eu vent récemment, dans la région parisienne, d'un petit drame: les parents insistant pour que la boisson soit donnée aux enfants, le discours s'y refusant, les parents ont décidé que les enfants boiraient leur vin avant d'aller à l'école. Les enfants arrivent à l'école rouges, suant et dorment à moitié toute la matinée...»)

Pour lutter contre ce fléau (**les enfants n'étaient pas en état de travailler, souvent dès le matin**) et pour aider les éleveurs français de l'époque, le président Mendès France décida d'offrir du lait aux élèves des écoles.

Cependant, même après cette nouvelle loi, les marques d'alcool ont longtemps continué à promouvoir les super pouvoirs de leurs boissons auprès des gamins, et ce, au sein même des établissements scolaires (par la distribution de buvards publicitaires notamment) !

Quant à l'alcool dans les lycées, il n'a été interdit qu'en 1981 !

Ces détails, et bien d'autres, nous sont rappelés dans cette étonnante vidéo

Regardez, ça vaut le détour ! <http://positivr.fr/interdiction-alcool-ecole-france-1956-video/>

Ce qu'il faut retenir sur l'alcool au volant: Connaissez-vous les sanctions encourues?

- 1^{er} cas : Votre taux d'alcool est compris entre 0,5 et 0,8 gramme par litre de sang :

Réponse : La législation en vigueur prévoit une amende forfaitaire de 135 euros et la perte de six points du permis de conduire.

- 2^{ième} cas : Votre taux d'alcool est supérieur à 0,8 gramme par litre de sang :

Réponse : Il ressort de l'art L 234-1 du code de la route, dans sa partie législative, qu'en l'absence de tout signe d'ivresse manifeste, le fait de conduire un véhicule, sous l'emprise d'un état alcoolique caractérisé par une concentration d'alcool dans le sang égale ou supérieure à 0,8 gramme par litre, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 4 500 euros d'amende. Il en va de même lorsque le conducteur se trouve en état d'ivresse manifeste. En outre, ce délit donne également lieu à la perte de six points du permis de conduire dont l'annulation ou la suspension pour une période de 3 ans peut être décidée par le tribunal.

3^{ième} cas : Vous provoquez un accident ou la mort d'une personne en conduisant sous l'emprise de l'alcool

Réponse : Lorsque la victime a subi de graves blessures, le montant de l'amende est fixé à 30 000 euros. En cas d'homicide involontaire, les peines sont portées à sept ans d'emprisonnement et à 100 000 euros d'amende (art 221-6-1 du Code pénal).

INSPIRER LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE POUR LE BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES

ADOSEN - Prévention Santé **MGEN**

3 Square Max Hymans - 75015 Paris

adosen@mgen.fr - www.adosen-sante.com